

Image not found or type unknown



Acte de vente et désolidarité.

Par **venize1959**, le **25/04/2010 à 19:08**

Bonjour,rrrnPeut-on se désolidariser sur un acte de vente d'un bien acheté à deux ?rrrnmerci de votre réponse.

Par **Upsilon**, le **26/04/2010 à 17:04**

Bonjour et bienvenue sur notre site. rrrnQu'entendez vous pas désolidariser ? Vous ne souhaitez plus être propriétaire ?